PROCEDURE D'INSTALLATION ET D'UTILISATION DE LA VERSION 2014 DE VISIODENT

TABLE DES MATIERES:

1. TELECHARGEMENT page 2
2. MISE A JOUR MONOPOSTE page 5
3. MISE A JOUR RESEAU page 10
4. Comment paramétrer votre logiciel pour la CCAM
avant son utilisation page 11

- 1. Paramétrage
 - a. Paramétrage des actes
 - b. Fournisseurs (pour le devis unique)
 - c. Praticiens (pour le devis unique)
- 2. Saisie des actes CCAM dans VISIODENT
 - a. Mode graphique
 - b. Mode texte

5. <u>Liste des revendeurs (Annece)</u>

sSerenity

1. <u>Téléchargement de la version VISIODENT ligne</u> 100 2014 CCAM

Important : La mise à jour de votre version peut prendre plusieurs heures. Il est donc important de prévoir l'immobilisation de votre système pendant ce temps.

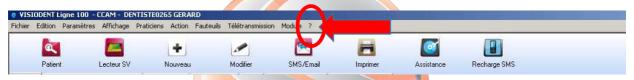
Cette mise à jour majeure doit être appliquée sur chaque poste de votre réseau informatique qui utilise VISIODENT en commençant par le poste principal le serveur.

VISIODENT doit être fermé sur tous les postes, sans quoi Visiodent risquerait de ne plus s'exécuter sur les postes nouvellement installés.

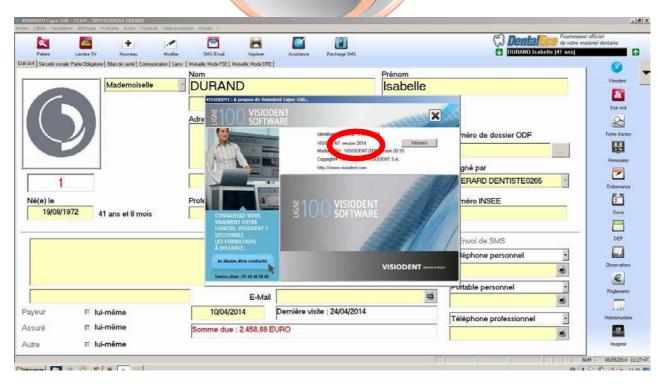
Préalablement il faudra vérifier les conditions indiquées ci-dessous :

1/ Vous devez avoir installé préalablement sur vos postes au minimum la version 2013.2

Pour vérifier si vous possédez bien au minimum cette version, il faut ouvrir votre logiciel VISIODENT actuel, sélectionner le point d'interrogation comme indiqué ci-dessous



Dérouler le menu, choisir « à propos de VISIODENT II » et l'écran suivant apparait



Vérifier alors le numéro de votre version.

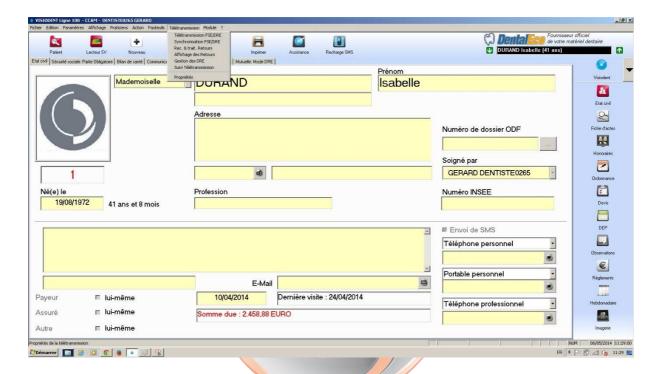


Si votre version est antérieure à la version 2013.2 il faudra contacter votre revendeur pour l'actualiser. (Liste des revendeurs à consulter en Annexe)

2/ Vérifier également la version de télétransmission

La télétransmission des actes en CCAM doit être effectuée en version 1.40.

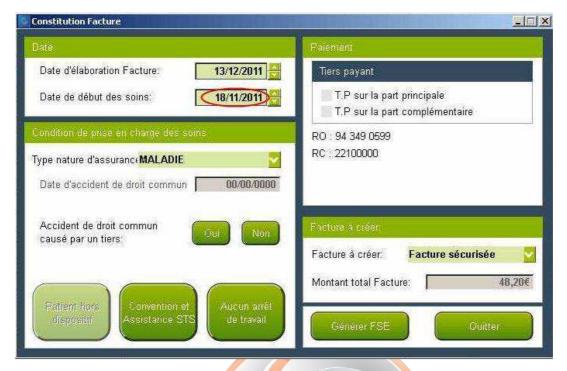
Pour cela, il suffit de vérifier le menu de télétransmission s'il correspond à celui présenté ci-dessous



Si le menu de télétransmission contient 7 lignes, c'est que votre logiciel est déjà en version 1.40 ou encore au moment de réaliser votre télétransmission apparaît un écran similaire à celui-ci-dessous







Si ce n'est pas le cas, il faudra contacter votre revendeur ou alors procéder à ce changement en suivant la procédure communiquée dans vos précédentes mises à jour.

Après avoir procédé à ces vérifications, vous devrez lancer une sauvegarde de vos données.



Dans l'espace client, télécharger la mise à jour correspondant à votre logiciel.

Pour ligne 100

- Téléchargez le fichier " L100_2014_CCAM.exe " sur votre ordinateur (dans "Mes Documents" par exemple).
- Une fois le téléchargement terminé, exécutez le fichier " $L100_2014_CCAM.exe$ -" en double-cliquant dessus.

Le fichier vous affichera une fenêtre explicative de votre version actuelle. Il faudra suivre la procédure d'installation décrite ci-dessous.

Il faudra exécuter cette procédure sur tous les postes de votre réseau informatique en copiant le fichier téléchargé sur les autres postes.

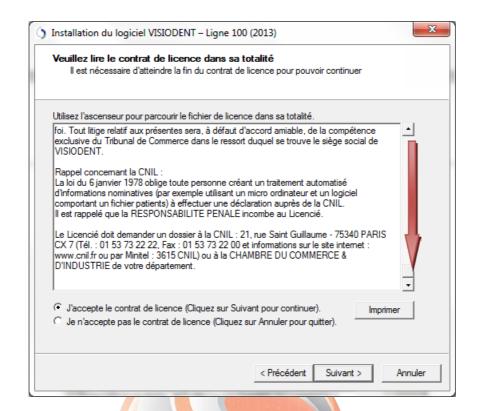


2. Mise à jour Monoposte

La mise à jour détecte une version antérieure de **Visiodent II** sur le PC et propose de procéder à la mise à jour.



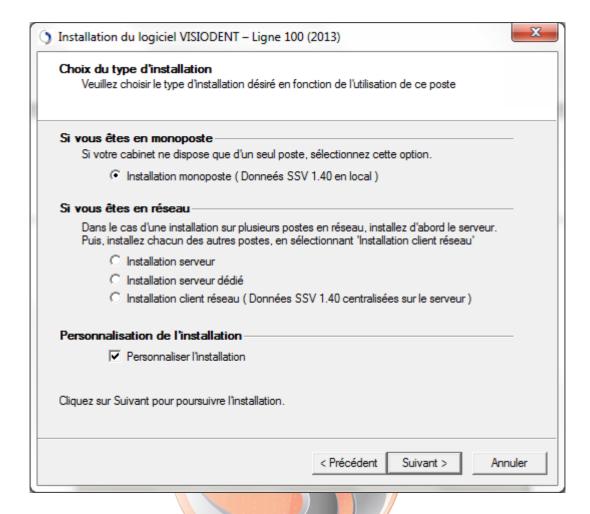




Il reconnaît le type d'Installation : Ici Monoposte







Le N° de Contrat du cabinet ne devrait plus être demandé, en effet le processus d'installation sait le retrouver dans le cas d'une mise à jour (dans le cas contraire une fenêtre apparaît vous invitant à l'indiquer).

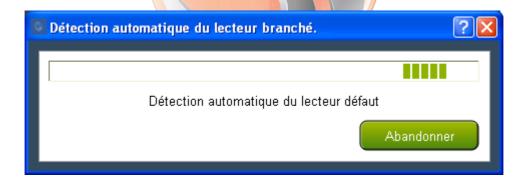
Suivre ensuite la procédure à l'écran que en toute sérénit

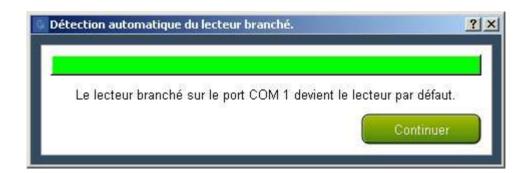


Lorsque le processus d'enregistrement des fichiers **Visiodent** est terminé, une fenêtre s'affiche et indique que l'installation de **Visiodent 2014** est terminée et réussie.



Le lecteur est ensuite automatiquement détecté et configuré dans **Visiodent** selon le Port (Com ou USB) où il est branché.





Cliquez sur OK lorsque le message apparaitra pour redémarrer l'ordinateur sinon cliquez sur





Une nouvelle fenêtre s'affiche de nouveau pour redémarrer l'ordinateur et finaliser l'installation, tel qu'indiqué à l'écran, n'oubliez pas de sauvegarder les travaux en cours de vos différentes applications avant de cliquer sur OK.



L'ordinateur procède ensuité au redémarrage du système.



3. Mise à jour Réseau

Il est nécessaire de fermer Visiodent sur tous les postes afin de pouvoir installer la mise à jour.

Il faut réaliser la mise à jour avant tout sur le Serveur.

La procédure de mise à jour est strictement la même que pour une mise à jour Monoposte.

A la fin de l'installation de la mise à jour sur le serveur, il faut lancer le logiciel VISIODENT pour qu'il puisse mettre à jour vos fichiers.

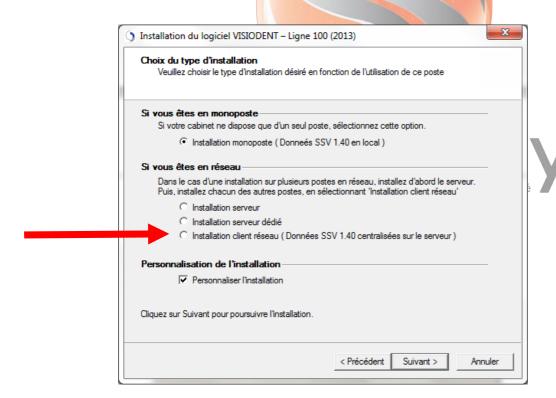
Cela doit être effectué avant de continuer à installer les autres postes (Important)

Une fenêtre indique que VISIODENT va procéder à a mise à jour des données.

Répondre par « OUI » à cette question. A l'issue de cette migration, le logiciel se lancera automatiquement.

Ensuite quitter l'application VISIODENT sur le serveur et ensuite vous pourrez procéder à la mise à jour des autres postes.

Sur les postes réseau, lors de l'installation sélectionner « installation client réseau ».





4. Comment paramétrer votre logiciel pour la CCAM avant son utilisation

Vous venez d'installer la version 2014 prévue pour gérer la CCAM DENTAIRE et l'ancienne nomenclature NGAP.

Cette mise à jour, intègre l'ensemble des actes CCAM proposés par le GIE-SESAM VITALE.

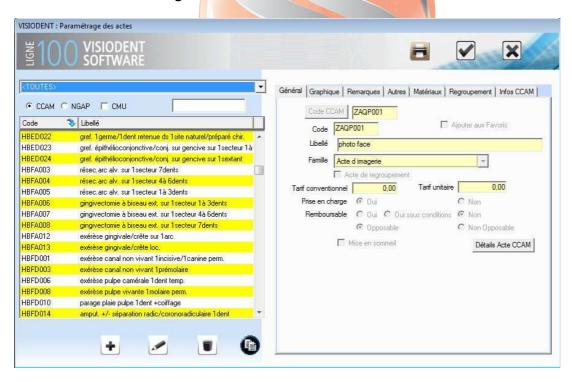
Pour utiliser cette version dans les meilleures conditions, il faudra suivre les étapes ci-dessous.

Important : Certaines fonctionnalités (comme la gestion des actes complémentaires) et le tarif conventionnel des actes de la CCAM seront appliqués automatiquement à partir du 01 Juin 2014.

1. Paramétrage

VISIODENT va créer automatiquement vos codes CCAM qui seront classés en fonction des codes de regroupement de la CCAM.

a. Paramétrage des actes



Dans ce module de paramétrage des actes, vous devrez indiquer vos honoraires pour les actes non opposables (entente directe) et pour les actes non pris en charge,

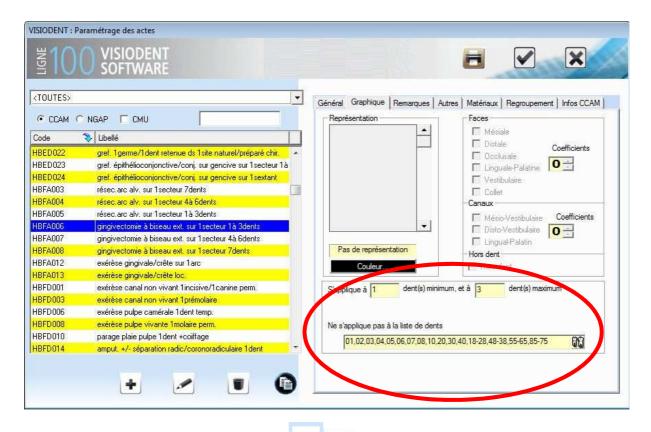




En sélectionnant un acte et en cliquant sur le bouton « modifier », vous pourrez changer le tarif unitaire, le mettre en sommeil (pour ne plus afficher cet acte dans vos listes) et changer sa représentation graphique dans l'onglet « graphique ».

Dans ce dernier onglet, il est également précisé par défaut le nombre de dents minimum et maximum sur lesquelles s'applique l'acte sélectionné.

Vous découvrirez également les numéros de dents sur lesquels l'acte ne s'applique pas. Cette zone n'est pas modifiable car elle est proposée par le GIE SESAM VITALE. Elle est importante car elle permet d'affecter le code d'un acte en fonction de sa localisation.





Ces fonctions ne doivent pas être utilisées, car tous les actes CCAM sont livrés en standard. Nous conseillons de ne pas supprimer d'actes



iii. Dupliquer un acte

Cette fonction vous permet de dupliquer des actes si par exemple vous devez gérer plusieurs tarifs pour un même acte.

Pour ce faire, sélectionnez la famille de l'acte à dupliquer, sélectionnez ensuite l'acte et cliquez sur le

bouton « Dupliquer »



. Saisissez ensuite un nouveau code d'acte et donc un nouveau tarif.

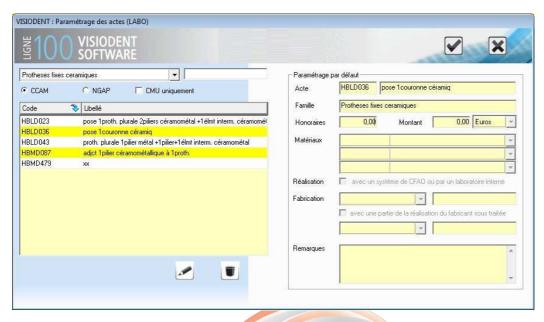
b. Fournisseurs (Si vous souhaitez mettre en œuvre immédiatement le devis unique)

Cette rubrique du paramétrage est importante pour la réalisation du devis unique. A ce stade, il faudra renseigner les laboratoires de prothèses avec lesquels vous collaborez et saisir pour chacun d'entre eux le prix d'achat relatif au code CCAM correspondant.





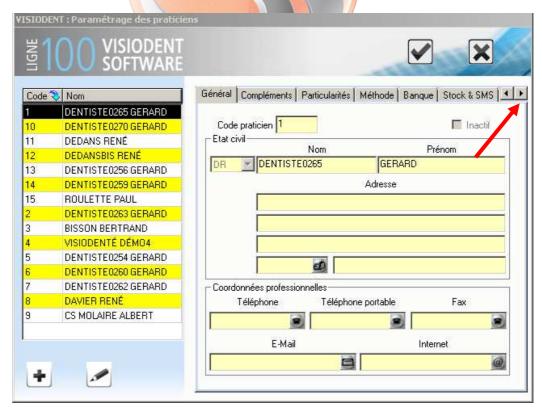
Saisie de vos prix d'achats pour les actes de prothèses



c. Praticiens (Si vous souhaitez mettre en œuvre immédiatement le devis unique)

Dans le menu paramétrage, sélectionnez la rubrique Praticien.

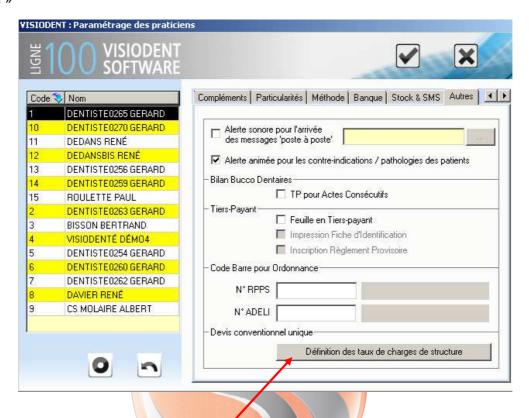
Ensuite, cliquez sur le Bouton de droite pour visualiser l'onglet « Autres »





Ensuite Cliquez sur le bouton « Modifier » structure »

et sur le bouton « Définition des taux de charges de



Vous devez remplir chacun des huit champs de la colonne « Montant ».

IODENT : Définition des taux de charges de structure		
100 VISIODENT SOFTWARE	_	V X
NC 2035 SOCIÉTÉ D'EXERCICE FABRICATION		
Ces données doivent être renseignées à partir de la déclaration 2035 du l' année 2012 . Pour saisir ou modifier un montant, il suffit de double clique valider par la touche ENTRÉE. Pour fermer la fenêtre et valider les saisies d	r sur la cellule corre ou modifications, cli	espondante, saisir le montant puis quez sur le bouton 'Valider'.
Libellé	🎨 Code	Montant
1. HONORAIRES TOTAUX	[AG]	
2. TOTAL DÉPENSES PROFESSIONNELLES	[BR]	
3. ACHATS	[BA]	
4. CHARGES SOCIALES PERSONNELLES	[BK]	
5. CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE	[JY]	
6. CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE DÉDUCTIBLE	[BV]	
6. CONTINUE TION SOCIALE GENERALISEE DEDOCTIBLE		
7. AUTRES IMPOTS	[BS]	
	[BS]	



Aucune de ces huit rubriques ne doit être vide (sinon, vous obtiendrez très certainement des montants négatifs sur votre devis unique).

Pour saisir un montant, il faut double-cliquer dans la case du champ que l'on veut indiquer.

Une fois les huit montants indiqués, la valeur du champ « TAUX DE CHARGES DE

STRUCTURE (%) » doit être positive. Dans le cas contraire, des erreurs de saisie doivent être présentes dans les montants indiqués plus haut.

Il ne reste plus qu'à valider sur le bouton du haut.

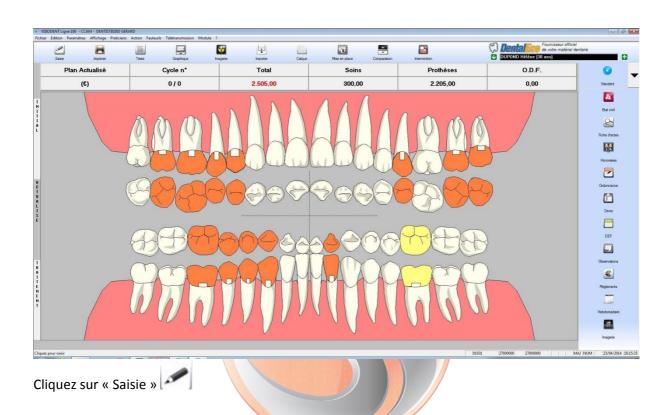
Pour toutes les informations relatives à cette rubrique du paramétrage, un document plus détaillé est téléchargeable dans votre espace client rubrique « Articles »



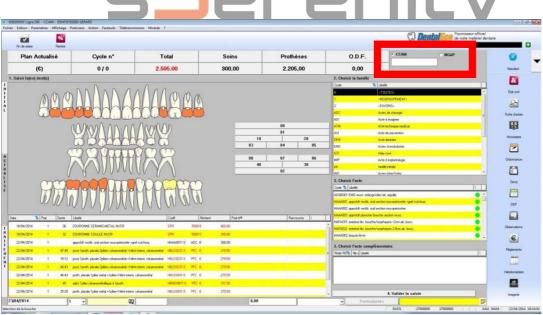


2. Saisie des actes CCAM dans VISIODENT

a. Mode graphique



Ensuite sélectionner la nomenclature que vous souhaitez utiliser NGAP ou CCAM

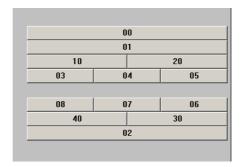




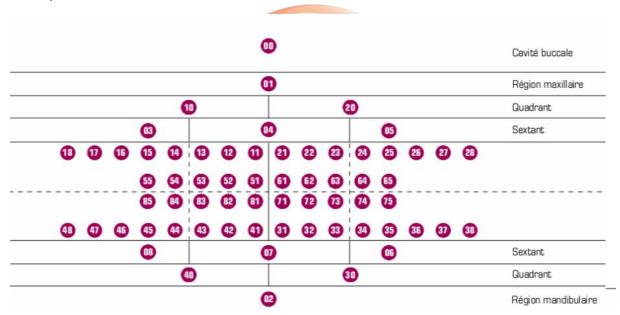
En mode NGAP vous retrouverez vos habitudes de saisie.

En CCAM, le fonctionnement est légèrement différent. Les différentes étapes sont précisées à l'écran.

1/ Tout d'abord, sélectionnez la ou les Dent(s) en cliquant sur les dents du schéma dentaire ou sur le sélecteur ci-dessous.



Correspondance de la numérotation



- 2/ Sélection d'une famille d'actes
- 3/ Sélection d'un acte et dans certains cas d'un acte complémentaire
- 4/ Valider l'acte.

Par défaut, aucune dent n'est sélectionnée. S'affichent alors dans le bloc fenêtre « choisir l'acte » tous les actes CCAM qui ne s'appliquent pas à une dent en particulier.

En choisissant une famille dans le bloc fenêtre « Choisir la famille », les actes correspondants apparaitront dans le bloc « choisir l'acte ».



En sélectionnant une dent ou un bloc de dents (via le sélecteur situé à droite du schéma dentaire), apparaîtront de la même façon les actes correspondants.

Sélectionnez la ou les dents sur lesquelles vous devez affecter un code CCAM.

La dent ou les dents sélectionnée(s) apparaissent avec un contour vert.

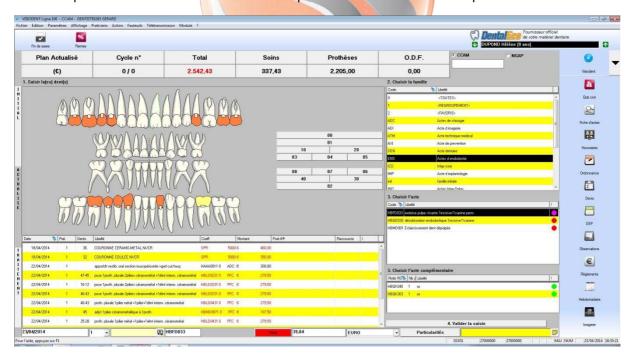
Sélectionnez la famille, et ensuite l'acte ; puis validez en cliquant sur le bouton « valider la saisie ». A ce stade, vous avez saisi un acte en CCAM.

Certains actes possèdent des « gestes complémentaires » ou « actes complémentaires ». Pour saisir un geste complémentaire, vous devez sélectionner l'acte principal, ensuite la dent et enfin valider.

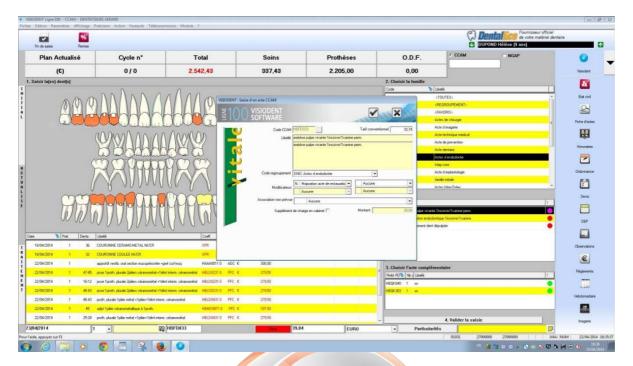
Il apparait alors automatiquement à droite dans la rubrique « choisir l'acte complémentaire », les gestes complémentaires possibles. Il suffira alors de sélectionner le geste complémentaire souhaité et valider la saisie.

N.B.: Un clic droit sur un acte situé dans le bloc fenêtre « choisir l'acte » vous permet d'obtenir plus d'informations sur l'acte en question. Par ailleurs, à droite de chaque acte se trouve une pastille de couleur. Le vert signifie que l'acte est pris en charge, le rouge qu'il n'est pas pris en charge et le orange, qu'il est pris en charge sous conditions.

Lorsque certains actes sont sou<mark>mis à des conditions de prise en charge</mark>, celles-ci sont affichées automatiquement à l'écran et vous devrez indiquer si ces conditions sont respectées ou non.







Il est à noter le bouton « détail » situé en bas de la fenêtre dans la zone de saisie. Celui-ci devient rouge lorsqu'un modificateur est appliqué automatiquement (par exemple : majoration pour les enfants, jours fériés, urgence, ...)

b. Mode texte

Ce mode est moins adapté pour la CCAM. Le mécanisme est identique à celui de la saisie en mode graphique à l'exception des gestes complémentaires.

Une évolution prochaine améliorera l'ergonomie de ce mode de saisie.

3. Devis



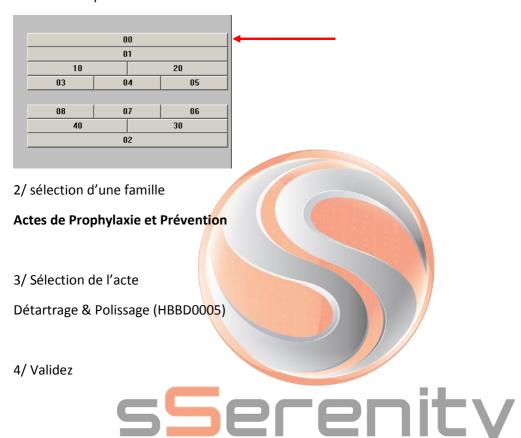


Exemple : Saisie d'un détartrage

Dans ce cas, le détartrage s'applique à toute la bouche.

1/ Sélectionner une dent – Dans ce cas c'est toute la bouche.

Il suffit de cliquer sur le **bouton « 00 »** du sélecteur de Dent





l'informatique en toute sérénité